



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Paris, le 09 AVR. 2020

Le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

à

Destinataires *in fine*

Objet : appel à projets pour l'accélération du déploiement des Micro-folies en Île-de-France

Pièces-jointes : 8

Dans le cadre du déploiement des Micro-folies, un appel à projets est lancé en Île-de-France pour 2020 auprès des collectivités et structures ayant manifesté à une préfecture, à l'Etablissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (la Villette) et à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) le souhait de développer ce dispositif dans leurs territoires.

Dix-sept Micro-folies sont d'ores et déjà mises en place dans quasiment l'ensemble des départements de notre région, lesquelles suscitent un réel intérêt pour les habitants, leur permettant d'avoir accès en proximité à un outil culturel novateur de qualité.

Afin de rendre ce dispositif plus souple et accessible, la Villette a développé une offre de « Micro-folie mobile » permettant une installation en moins d'une journée et nécessitant simplement une salle de 100 m². Ce nouveau dispositif intègre : un musée numérique, un café folie (café, bibliothèque, ludothèque), un espace atelier/Fab lab, ainsi qu'un espace de réalité virtuelle. Vous trouverez ci-joint un document de présentation de la Micro-folie mobile.

Le déploiement d'une Micro-folie doit faire l'objet d'un projet culturel et scientifique qui définit les modules qui la composent, les différents usages (pédagogiques, pratiques amateurs, pratiques professionnelles etc), les actions de médiation adaptées à différentes catégories de publics afin que tous les habitants puissent disposer d'un égal accès et de la meilleure expérience possible.

Les projets qui favorisent la participation d'acteurs associatifs culturels locaux pour la conduite des activités de la Micro-Folie (médiathèque, musée, photographie, Web TV, arts du spectacle, archéologie, patrimoine, etc.) sont particulièrement encouragés.

Dans le cadre de cet appel à projets, un soutien renforcé de l'Etat est prévu pour accompagner le développement de cette plateforme culturelle au service des territoires. Le coût d'une Micro-folie mobile est estimé à 31 500 € hors taxes en investissement et moins de 30 000 € par an en fonctionnement.

La prise en charge par l'Etat des dépenses générées se traduit par la mobilisation des dispositifs suivants :

- en investissement : l'intervention du Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT) ou de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dans la limite de 80 % des dépenses d'investissement engagées calculées hors taxes
- en fonctionnement : l'affectation d'un poste d'adulte relais par territoire situé en quartier prioritaire de la politique de la ville et la possibilité de recourir à un service civique pour l'ensemble des collectivités

Par ailleurs, les communes membres et établissements publics territoriaux (EPT) de la Métropole du Grand Paris pourront bénéficier d'un appui complémentaire de la Métropole du Grand Paris, à hauteur de 50 % maximum du coût de l'investissement, via le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), sous réserve de décision favorable des instances métropolitaines.

Le tableau ci-après récapitule les modalités de soutien prévues dans le cadre de cet appel à projets en fonction des territoires concernés :

Territoires concernés	Coût Micro-folie mobile (hors taxes)	Participation Métropole du Grand Paris (maximum 50 %)	Participation Etat (FNADT/DSIL)	Total subventions publiques	Taux subventions publiques *	Adulte relais	Service civique
Quartier politique de la ville dans une commune membre ou un EPT de la Métropole du Grand Paris	31 500 €	15 750 €	9 450 €	25 200 €	80%	✓	✓
Quartier politique de la ville en dehors de la Métropole du Grand Paris		0 €	25 200 €	25 200 €	80%	✓	✓
Territoire hors quartier politique de la ville et en dehors de la Métropole du Grand Paris		0 €	25 200 €	25 200 €	80%	✗	✓

* La limite est de 80 % du montant des dépenses d'investissement calculées hors taxes

Il est à signaler que la Villette prend en charge l'adhésion au réseau Micro-folies, la formation des médiateurs et le suivi technique.

Les critères d'éligibilité des différents dispositifs de soutien précités sont détaillés en annexe.

Je vous invite à adresser votre dossier de candidature selon le modèle joint **d'ici le mardi 30 juin 2020**, à l'adresse suivante : pref-secretariatcmgaridf@paris-idf.gouv.fr.


L'opération ne doit pas débuter avant la date de réception de votre dossier à l'adresse précitée. Si le projet fait l'objet d'une demande de subvention à la Métropole du Grand Paris via le FIM, le projet ne peut démarrer avant la date d'attribution de la subvention par les instances métropolitaines. Par ailleurs, en vertu du règlement du FIM, ne sont pas éligibles à l'obtention d'une nouvelle subvention dans l'année au titre du FIM, les projets d'ores et déjà financés par un dispositif métropolitain dans les 12 derniers mois.

Un comité de sélection se tiendra dans le courant du mois de juillet afin de vous notifier les décisions concernant le soutien apporté à votre projet dans les meilleurs délais, ce qui vous permettra de constituer les dossiers de demande de subvention afférents.

Pour toute question relative à cet appel à projets, vous pouvez contacter les personnes suivantes, concernant :

- l'accompagnement culturel et territorial des Micro-Folies : Jean-François DANIS, Conseiller d'action culturelle et territoriale et référent Micro-folies à la DRAC (jean-francois.danis@culture.gouv.fr / 01 56 06 51 88)
- les postes adultes-relais et services civiques : Matthieu PITON, Chargé de mission auprès du préfet de région (matthieu.piton@paris-idf.gouv.fr / 01 82 52 42 26)
- la mobilisation du FNADT et la DSIL : Léa LÜDECKE, Cheffe du bureau de l'aménagement et de l'investissement local à la préfecture de région (lea.luedecke@paris-idf.gouv.fr / 01 82 52 42 71)
- la participation de la Métropole du Grand Paris : François ARLANDIS, Chargé de mission (francois.arlandis@metropolegrandparis.fr / 01 82 83 87 14) ou la boîte mail dédiée : fim@metropolegrandparis.fr, pour l'instruction des dossiers de financement

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris



Michel CADOT

Copie à :

- Messieurs les préfets de département
- Madame la Préfète, Secrétaire générale de la préfecture de Paris
- Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles
- Monsieur le Président de la Métropole du Grand Paris